



étranger d'un enfant français

Par **lolotte34**, le **25/02/2008** à **12:08**

je suis parent d'un enfant français et ma conjointe est aussi française. Je suis mexicain et suis venu plusieurs fois en France pour subvenir à mon enfant mais malheureusement pas plus de trois mois puisque je ne peux rester plus pour ma nationalité étrangère. Je voudrais rester avec ma famille et donc j'ai besoin d'un titre de séjour. Je suis donc allé à la préfecture de mon domicile, je ne suis pas en situation irrégulière mais je n'ai pas de visa de long ou court séjour. Maintenant je ne sais que faire puisque que l'on m'a refusé à la préfecture pour ne pas avoir un visa. ma question est: si je n'ai pas de visa peut-on me refuser un titre de séjour et quelles sont les démarches que je dois poursuivre, il y a-t-il un moyen pour que je puisse enfin pouvoir rester en France sans que je sois toujours en train de faire de vagues et viennes qui coûtent de plus en plus cher.

Par **Emmanuelle CERF**, le **28/02/2008** à **11:24**

Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre demande.

C'est pourquoi, si vous résidez en région parisienne, je vous invite à prendre contact avec mon cabinet et ce, afin de convenir d'un rendez-vous.

Vous pourrez alors m'exposer clairement votre situation actuelle pour que nous trouvions une solution qui vous conviendra.

Cordialement.

Emmanuelle CERF

Avocat au Barreau de Paris

62 rue de Caumartin - 75009 Paris

Tel. 01 46 08 41 93
Mob. 06 16 68 32 70
www.avocat-cerf.com
<http://emmanuelle.cerf.avocats.fr>